

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-CF1469

présenté par

Mme Meynier-Millefert, Mme Brulebois, M. Olive, M. Falorni, Mme Josso, Mme Tiegna,  
M. Vuibert, M. Seo, M. Causse, M. Ghomi, M. Ardouin, M. Cubertafon, M. Lamirault,  
Mme Riotton et Mme Melchior

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Infrastructures et services de transports	0	0
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	200 000 000	0
Énergie, climat et après-mines	0	200 000 000
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
<b>TOTAUX</b>	<b>200 000 000</b>	<b>200 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à porter le budget du Fonds chaleur à 1 milliard d'euros pour accélérer la décarbonation et de réduire la consommation énergétique du pays.

Bien que son augmentation à 800 millions d'euros soit à souligner, elle ne sera pas suffisante pour financer le nombre exponentiel de projets qui sont portés, partout sur les territoires.

En effet, de nombreux projets ne sont pas financés aujourd'hui faute de budgets suffisants, les crédits alloués au Fonds chaleur ayant été intégralement consommés : début avril, le portefeuille de projets s'élevait déjà à près de 920 millions d'euros (contre un peu plus de 500 millions d'euros alloués au Fonds pour toute l'année 2023).

Cet amendement procède au mouvement de crédits suivant : il est proposé de compenser l'augmentation des crédits du fonds chaleur, rattachés à l'action 12 « Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) » du programme 181 « Prévention des risques », par une diminution des crédits de l'action 04 « Gestion économique et sociale de l'après-mines » du programme 174 « Énergie, climat et après-mines ». Il n'est toutefois pas souhaitable de réduire les crédits du programme 174, c'est pourquoi il est proposé que le Gouvernement lève le gage.